

REGLEMENT PARTICULIER ANDORRA 500

La régularité loisir est destinée à tous ceux qui recherchent un cadre sportif mais sans recherche de vitesse maximum. Une épreuve de régularité loisir comporte un classement avec un premier et un dernier, mais à aucun moment la vitesse n'est un facteur déterminant pour le classement.

1) PROGRAMME

- ✓ Du 1^{er} décembre 2015 au 30 mai 2016: ouverture des engagements.
- ✓ Clôture des engagements: Dès que le nombre de 120 véhicules sera atteint.
- ✓ Les vérifications administratives se dérouleront le Vendredi 3 juin 2016 à Ordino de 10h00 à 15h00, à l'hôtel Coma.
- ✓ Les vérifications techniques se dérouleront le Vendredi 3 juin 2016 à Ordino de 10h30 à 15h30, à l'hôtel Coma.
- ✓ Un prologue/gymkhana aura lieu le Vendredi 3 juin 2016 de 17h00 à 18h30.
- ✓ Le grand briefing général aura lieu le Vendredi 3 juin 2016 à l'hôtel Coma à 20h00 dans l'espace lounge Andorra 500.
- ✓ Le départ de l'épreuve sera donné le Samedi 4 juin 2016 à 8h30 depuis l'hôtel Coma pour l'étape 1.
- ✓ Départ de l'étape 2 le Dimanche 5 juin 2016 à 8h30 de l'hôtel Coma.
- ✓ La publication des résultats et la Remise des prix auront lieu le 5 juin 2016 à l'hôtel Coma à 19h00.

2) ORGANISATION

L'Association Moto Club Pirineu organise sous l'égide de la Fédération Motocycliste Andorrane une épreuve de régularité historique sur route, dénommée « Andorra 500 ». Elle se déroule du 3 juin au 5 juin 2016, en 3 jours en Andorre, en France et en Espagne.

Ce rallye sera disputé conformément:

- au Code Sportif International de la FIM,
- au présent règlement et à ses Additifs éventuels,
- au Code de la Route andorran, français et espagnol.

Ce rallye a reçu le permis d'organiser IMN 71/102 délivré par la FMA et le Moto Club Pirineu le 25/01/2016. Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin. Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par des additifs numérotés et datés et feront partie intégrante du présent règlement.

La fédération Andorrane a confié l'organisation technique de l'épreuve à la Société Promocions Esportives d'Aventura Nanga - Xalet Despres, Cami del Casal – AD400 Arinsal – Principat d'Andorra Tel : +376 819181, Mail : contact@andorra500.com

Organisateurs et Officiels de l'épreuve:

Directeur de l'Andorra 500: Cyril Despres

Directeur de Course: Jaume Marina assisté de David Castera

Président du Jury: Jordi Sanchez

Relations Concurrents: Alex Antor

Service Résultats & Chronométrage: Société Tripy

Commissaire Technique: Tony Garcia assisté de Roberto Conde

3) VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives se dérouleront le 3 juin 2016 à l'hôtel Coma. Chaque pilote devra présenter aux vérifications les documents originaux suivants, en cours de validité:

- ✓ Permis de conduire national.
- ✓ Tous les participants devront prendre une licence à la journée auprès de la FMA au prix de 50€ pour les 3 jours d'épreuve (licence à prendre sur place).
- ✓ Autorisation du propriétaire du véhicule de l'engagé sur l'Andorra 500, si celui-ci

n'est pas de la propriété du pilote engagé.

- ✓ Carte grise du véhicule.
- ✓ Carte verte d'assurance du véhicule.

Le concurrent s'engage à présenter les originaux des papiers demandés, aucune photocopie ou attestation de perte ou de vol ne seront acceptées, sous peine d'un refus de départ.

4) VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques se dérouleront le 3 juin de 10h30 à 15h30 à l'hôtel Coma. Elles seront d'ordre tout à fait général et porteront sur les points de sécurité importants tels que: état des pneumatiques, état général d'entretien du véhicule, casque homologué.

La responsabilité du commissaire technique et de l'organisateur sur la conformité du véhicule, ne portera que sur ces points.

5) INSTRUMENTS AUTORISES

Votre engagement comprend la mise à disposition d'un appareil de mesure et road book électronique TRIPY, qui sera positionné sur votre véhicule lors des vérifications. (Voir annexe 1 pour les instructions de pose). Chaque moto devra être munie d'une fixation guidon de type boule RAM Mount de votre choix mais obligatoire, idéalement du côté gauche du guidon, sélectionnée en fonction du modèle de votre moto sur le webshop accessoires Tripy (<http://tripycenter.be/nl-be/tripywebshop/tripyshop.aspx>) ou via un autre fournisseur de votre choix (prix à partir de 15€ pour la réf. 6004 fixation en U pour guidon tubulaire). Cette fixation est obligatoire pour se présenter aux contrôles techniques.

6) ASSURANCE

L'organisateur a contracté une police d'assurance, garantissant, en cas d'accidents, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de la manifestation sportive ou des essais prévus au programme officiel de cette manifestation les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents, mais seulement, pour ces derniers lorsqu'il s'agit d'épreuves ne comportant pas, sur la totalité de leur parcours, un usage privatif de la voie publique.

En plus de l'assurance organisatrice, les motos engagées devront posséder leur propre assurance responsabilité civile.

7) CONCURRENTS ET PILOTES

A) – DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Le nombre d'inscrits est limité à 120 motos. Un pilote qui annule sa participation est autorisé à rétrocéder sa place à un autre pilote.

- La moto peut être remplacée jusqu'au moment des vérifications.
- Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des droits correspondants à la date d'inscription.
- L'épreuve étant sur invitation, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement. Dans ce cas, il le signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de son engagement.
- Par le seul fait de son engagement, tout pilote prenant part à l'épreuve adhère sans restriction à la réglementation générale et au règlement particulier de l'épreuve notamment sur le droit à l'image.
- Des équipes de marque, de clubs ou d'amis peuvent se déclarer pour le classement « par équipe ». Une équipe doit être composée d'au-moins 3 véhicules et au maximum de 5. L'addition des résultats des 3 meilleurs du Team déterminera l'équipe vainqueur.

B) LICENCES

L'Andorra 500 se déroulant sous l'égide de la Fédération Motocycliste Andorrane, tous les participants devront prendre une licence à la journée auprès de la FMA au prix de 50€ pour les 3 jours d'épreuve (licence à prendre sur place).

C) DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant de l'inscription est de 850€. Les engagements sont pris sous réserve des disponibilités hôtelières. Ces droits impliquent l'acceptation de la publicité de l'organisateur, en cas de refus de celle-ci, ces droits seront majorés de 50 %.

Ces droits d'engagement comprennent pour un pilote et sa moto :

- ✓ l'organisation générale de l'épreuve.
- ✓ l'encadrement sportif et logistique.
- ✓ l'obtention des autorisations nationales et locales.

- ✓ les hôtels pendant 3 nuits en chambre double ou twin du Vendredi 3 juin au soir au lundi 6 juin au matin.
- ✓ tous les repas pour l'engagé (3 petits-déjeuners, 2 déjeuners, 3 dîners + les pauses-café durant les 2 étapes).
- ✓ la Remise des Prix le 5 juin 2016.
- ✓ l'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des concurrents et de l'organisation pour rallye historique de régularité.
- ✓ le gardiennage des parcs de stationnement la nuit.
- ✓ 1 plaque à numéro et le Tripy (voir annexe 1).
- ✓ des cadeaux remis à chaque pilote.

• Conditions de règlement:

Tout paiement devra être effectué par virement Swift avant le départ de l'épreuve au compte:

Bénéficiaire: Promocions Esportives d'Aventura Nanga

Banque: ANDBANK, Av. San Antoni Num 32, Ed. Ferran's - AD400 La Massana - Principat d'Andorra. SWIFT: BACA ADAD

Iban AD03 0001 0000 4130 4260 0100

• Conditions d'annulation:

Pour être prise en compte, toute annulation doit être faite par écrit et par mail. En cas d'annulation de votre part, compte-tenu des réservations et des acomptes déjà versés aux différents établissements et du travail déjà accompli par l'organisation, les conditions de remboursement seront les suivantes: Pour une annulation avant le 2 mai 2016: retenue forfaitaire de 200€ sur l'engagement. À partir du 2 mai 2016: aucun remboursement ne sera effectué.

8) ORDRE DES DEPARTS

L'ordre des départs sera donné dans l'ordre des numéros.

9) NUMEROS

Les numéros seront donnés à la discrétion de l'organisateur.

10) MOTOS

Seront admises à l'Andorra 500 tout modèles d'avant 1980 (catégorie « Classic »), toutes les néo-rétros de 1980 à ce jour (catégorie « Néo Classic ») ainsi que toutes les motos modifiées: Café Racer, Customs, Bobbers (catégorie « Custom »).

Une catégorie « touriste » a été créée pour tous ceux qui souhaitent rouler et se balader sans chronométrage. Ils emprunteront le même parcours en respectant le code de la route des pays traversés et ils partiront derrière les compétiteurs.

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute moto ne correspondant pas aux critères de l'épreuve (époque, état, conformité, etc.)

Le changement de véhicule en cours d'épreuve sera possible après autorisation du Jury et des Commissaires Sportifs. La pénalité sera de 300 points.

11) PUBLICITE

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leur moto pour autant que celle-ci:

- ✓ ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- ✓ ne dénature pas le caractère historique de la moto.

L'organisation fournira 1 plaque à numéros à fixer sur la moto.

NOTA : Il est interdit aux concurrents d'apposer toute publicité relative à leur participation, sous quelque forme que ce soit (Banderoles, kakémono, flyers, etc.), sur la totalité des sites de regroupements de l'épreuve, en-dehors des autocollants et publicités figurants sur leur véhicules.

12) DESCRIPTION DU PARCOURS

Le parcours sera scindé en 2 étapes d'environ 220 km par jour. Chaque jour, les participants auront un minimum de 3 tests de régularité à arrivées multiples (temps pris à plusieurs endroits durant chaque test de régularité) et 6 au maximum à effectuer. Le kilométrage total de l'épreuve est d'environ 500 km.

- ✓ L'itinéraire devant rester secret, les reconnaissances sont interdites.
- ✓ Le Tripy contenant le road-book électronique de la première étape sera donné lors des vérifications administratives. Celui des suivantes sera donné chaque matin 1/2 heure avant le départ de chaque concurrent par validation du code de déblocage du jour.

Le respect de la totalité de l'itinéraire est obligatoire, le non-respect de l'itinéraire ou la possession de notes autres que celles de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

13) CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye, les concurrents devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en Andorre, en France et en Espagne. A l'entrée de chaque zone d'habitation ou jugée « à risque », une case du Road-book vous indiquera « Zone Radar » et la vitesse maximum autorisée par l'organisation. Tout dépassement alertera immédiatement le PC Course grâce au Tripy et entraînera les pénalités énumérées ci-dessous:

Dépassement de 0 à 10 Km/h:

- 1ere infraction 30 pts
- 2ème infraction 50 pts
- 3ème infraction 100 pts

Dépassement supérieure à 10km/h:

- 1ere infraction 130 pts
- 2ème infraction 200 pts
- 3ème infraction hors course

Tout temps inférieur de plus de 10 % de la moyenne maximale imposée par l'organisateur, entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Il est de même interdit, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course:

- de bloquer intentionnellement le passage ou d'empêcher les dépassements.
- de se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif.

Tous les officiels de l'épreuve, sont considérés comme juges de faits, et à même de constater tout type d'infraction.

Toute manœuvre déloyale, anti sportive, incorrecte ou frauduleuse entreprise par un concurrent ainsi que la non-assistance à personne accidentée, seront jugées par le Jury des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

14) DEROULEMENT DU RALLYE

A) DEPART

L'heure de départ figurera sur le carnet de contrôle de chaque pilote. Tout retard imputable aux concurrents pour se présenter au départ de l'épreuve ou d'une étape entraînera une pénalisation de 1 point par minute (maxi: 30 points). Au-delà de 30 minutes, le départ sera refusé aux pilotes.

B) NATURE DES SECTEURS

Le parcours de l'épreuve sera scindé en 3 étapes. Elles-mêmes décomposées en 1/2 étapes et en plusieurs secteurs de natures différentes:

- **Prologue/Gymkhana:** Petit parcours en liaison, puis petite spéciale gymkhana en ville avec différents petits obstacles (chicanes, cônes). Ce prologue ne comptera pas pour le classement mais sera un bon moyen de tester votre moto, tester le road-book électronique et ravir le public andorran. Il aura lieu le jeudi 2 juin à 16h30 précédé d'un briefing à 16h00.
- **Secteur de liaison:** Portion de parcours située entre deux contrôles ou simples lieux de regroupement et ne faisant pas l'objet d'un contrôle de régularité. Le temps convenu pour les parcourir est libre.
- **Test de régularité sur route ouverte ou fermée:** Portion de parcours sur route comprise entre deux contrôles horaires à couvrir dans un temps imposé correspondant à des moyennes décidées par l'organisation.
- **Test de régularité sur circuit fermé:** Portion de parcours réalisée sur un circuit en boucle fermée à la circulation à parcourir 6 fois à une moyenne décidée par le concurrent.

15) Test de régularité (TR) sur route ouverte ou fermée

La longueur minimum d'un TR (Test de Régularité) est de 3 km, la première arrivée pouvant être disposée après 600 m de test et la longueur maximum de 25 km. Si une zone d'habitation se trouve sur un test de régularité celle-ci sera traversée à 30 km/h.

Les lignes d'arrivée de tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées sur le road-book, elles seront prises électroniquement par l'appareil Tripy placé par l'organisation. Elles ne seront pas suivies de point « stop ». En cas d'arrivées multiples, il y aura moins de 1 km entre chaque point de chronométrage.

Les pilotes doivent parcourir les tests de régularité à l'une des vitesses moyennes proposées par l'organisation et au libre choix de chacun. Elles sont appelées: moyenne haute et moyenne basse. Elles seront choisies par le concurrent la veille pour le lendemain et pourront être différente chaque jour.

Une classification sur la base des temps réalisés par les concurrents sera établie de la façon suivante:

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous du temps idéal (avance): 2 points de pénalité.

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps idéal (retard): 1 point de pénalité.

Exemple: Vitesse moyenne imposée choisie 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité 5,1 km

Temps imparti: 6 mn. 48 sec.

Temps réalisé: 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de retard = 11 points de pénalité

Temps réalisé: 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de d'avance = 34 points de pénalité

L'organisateur peut prévoir des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les Tests de Régularité.

Le maximum de points attribués par test de régularité sur un Test de Régularité effectué est de 120 points pour retard et 180 points pour avance.

La vitesse moyenne imposée par l'organisateur pourra changer plusieurs fois sur un même test de régularité, elle sera fonction du type et de l'état des routes empruntées et de la réglementation en vigueur.

Au départ de chaque test de régularité, le road-book indiquera aux concurrents la longueur maximale du secteur.

Les points de chronométrage ne seront pas indiqués sur le road-book.

Chaque point de chronométrage non effectué entraînera une pénalisation forfaitaire de 120 points.

16) Test de régularité sur circuit

Pour les tests de régularité se déroulant sur circuits, les classements seront calculés de la façon suivante:

Les concurrents auront 6 tours à effectuer: 1 tour de reconnaissance, puis 1 tour de référence et 3 tours chronométrés devant être égaux au tour de référence (si possible) et 1 dernier tour pour quitter le circuit

- Vous devrez effectuer les tours chronométrés à une moyenne minimum qui sera déterminée pour chaque circuit.

- Le résultat du TR sur circuit se fera par addition de vos pénalités sur les Trois tours chronométrés et comptera pour le classement final.

- Tout ralentissement ou arrêt en vue de la ligne de chronométrage sera sanctionné de 30 points de pénalité.

Exemple:

Si votre temps de référence est de: 1'05 – cela équivaut à 65 secondes.

Si votre 1^{ère} tour chronométré est de: 1'06 - cela équivaut à 1 seconde (par rapport au tour de référence).

Si votre 2^{ème} tour chronométré est: 1'10 – cela équivaut à 5 secondes (par rapport au tour de référence).

Si votre 3^{ème} tour chronométré est: 1'12 – cela équivaut à 7 secondes (par rapport au tour de référence).

Soit un total de 13 points pour ce test de régularité (1 seconde + 5 secondes + 7 secondes).

Les tests de régularité sur circuit compteront pour le classement de l'épreuve.

17) DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

L'heure officielle du rallye est celle affichée par le Tripy, qui sera placé sur chaque moto.

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et stop des tests de régularité sont indiqués par des panneaux.

Les concurrents sont astreints, sous peine d'une pénalisation, à se présenter à tout contrôle dans l'ordre correct et dans le sens du parcours.

Ils cesseront d'opérer 30' après l'heure idéale de passage du dernier concurrent.

18) CONTROLES

A) CONTROLES DE PASSAGE

Les contrôles de passages sont des contrôles secrets ou non, ayant pour objectif de vérifier le respect de l'itinéraire par les concurrents.

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par le concurrent, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation.

L'appareil GPS Tripy, placé sur chaque moto tient lieu de contrôle du respect de l'itinéraire permanent, il peut être consulté en permanence par l'organisation pour contrôle, avec valeur de CP.

B) CONTROLES HORAIRES

Les contrôles horaires sont des contrôles non secrets délimitant un secteur de liaison.

A ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle l'heure de présentation du concurrent. Chaque concurrent aura une heure de départ fixe pour chaque demi-journée. Les liaisons seront libres dans le respect du code de la route aucun temps imparti est donc imposé aux concurrents.

Les contrôles horaires fermeront 30' après l'heure théorique de passage de la dernière moto.

- CH de départ de Test de Régularité (TR)

Ces contrôles seront situés, soit directement au départ de l'étape le matin ou le midi, soit à l'issue d'un secteur de liaison.

Dans ce cas, un temps de 2 minutes sera alloué entre le CH de fin de liaison, et ce CH de départ de régularité.

Au départ d'un test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant, puis il donnera le départ au concurrent à l'heure inscrite.

- CH manquants et conditions pour se maintenir en course

Pour tout CH manquant, le pilote prendra une pénalité de 120 points.

Si un pilote, ne réalise pas un test de régularité il continuera l'épreuve, en prenant une pénalité forfaitaire de 120 points pour chaque arrivée de TR non effectuée, ainsi que celle du CH de départ s'il ne l'a pas pris.

Si un concurrent interrompt le rallye à n'importe quel moment, pour quelques raisons que ce soit, il pourra reprendre le cours de l'épreuve ultérieurement, en prenant l'ensemble des pénalités prévues au présent règlement, pour tous les points de contrôle qu'il n'aura pas effectués (CH, CP, Arrivées de TR).

Il sera autorisé à reprendre le départ si son véhicule répond toujours aux normes de sécurité.

Le non franchissement du dernier CH de l'épreuve à l'hôtel Coma le 5 juin 2016, entraînera une pénalisation forfaitaire de 1.000 points.

C) SECURITE

Les tests de régularité sont des tronçons sur routes « ouvertes », à usage non privatif, la plus grande prudence est recommandée vis à vis des autres usagers éventuels et dans les traversées de villages.

19) CARNET DE CONTROLE

Chaque pilote recevra au départ de chaque étape un carnet de contrôle.

Le pilote est seul responsable de son carnet de contrôle et de l'exactitude des pointages.

Le carnet de contrôle doit être disponible pour inspection sur demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il devra être présenté pour être visé. A moins d'être approuvée par le commissaire concerné, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera la mise hors course.

L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque sur le carnet entraînera une pénalité.

A l'issue de chaque étape, le commissaire en poste au dernier CH conservera le carnet de contrôle. La perte du carnet de contrôle du jour entraînera une pénalité de 50 points.

20) PARC GARDE

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont que des parcs « gardés » non soumis au régime de parc fermé. Le parc sera interdit au public. Chaque concurrent

pourra intervenir sur sa moto comme il le désire.

Pour des raisons de sécurité, toute sortie de ce parc et toute entrée sera interdite entre 22h00 et 07h00 du matin.

21) RECLAMATIONS

Le Directeur de Course est chargé de l'application du règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve.

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou aux Chargés des Relations Concurrents, accompagnée d'une somme de 500 € à l'ordre de Moto Club Pirineu montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée. Une réclamation ne pourra porter que sur un seul point.

22) CLASSEMENT

Le classement général se fera par addition des points obtenus aux divers contrôles et ajoutés à ceux de toute autre pénalisation.

Dans chaque catégorie, le concurrent ayant obtenu le plus petit total de points sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième, et ainsi de suite.

En cas d'ex aequo, les concurrents pourront être départagés en donnant l'avantage à :

1 - la moto la plus âgée

2 - la cylindrée la plus faible

23) COUPES ET PRIX

La remise des prix finale aura lieu au cours d'un dîner le 5 juin 2016 à 21h00 à l'hôtel Coma d'Ordino.